



BUSSIGNY



CHAVANNES-
PRÈS-RENEUS



CRISSIER



ÉCUBLENS



PRILLY



RENEUS



ST-SULPICE



VILLARS-
STE-CROIX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Huit Conseils communaux appelés à voter sur une démarche originale d'élaboration d'un Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois

Les huit Municipalités de l'Ouest lausannois se sont coordonnées en vue de réviser ensemble leurs plans directeurs communaux. Toutes les huit demandent d'une même voix à leurs Conseils communaux et généraux respectifs les crédits pour l'élaboration de huit plans directeurs communaux sous une dénomination commune de «Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi)».

Les préavis que les Municipalités de l'Ouest lausannois soumettent courant décembre à leurs législatifs précisent que le PDi sera formé d'un tronc commun et de cahiers propres à chacune des communes. Les principes concernant le transport, l'urbanisation, les espaces publics, le paysage, l'utilisation du sol, les ressources naturelles ou d'autres thèmes liés à l'aménagement du territoire seront ainsi traités chacun à son échelle.

Démarche originale

Cette démarche est originale dans le canton. Conçue en 2013, annoncée publiquement fin 2014 et préparée en 2015 par un recensement des besoins, elle s'appuie sur une fructueuse expérience des Communes en matière de collaboration dans le développement territorial. En 2004, les Municipalités de l'Ouest lausannois signaient le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Premier du genre, ce document a permis le développement de grands projets supra communaux comme la construction de la halte RER de Prilly-Malley, le réaménagement du secteur de la gare de Renens ou encore le développement du réseau de bus et celui des réseaux de mobilité douce.

Cohérence et économie

Le PDi garantit la cohérence de visions territoriales qui ne sauraient s'arrêter aux frontières administratives communales. Il constitue aussi pour les Communes une source d'économie. Selon le Plan directeur cantonal, chaque Commune doit mettre à jour son Plan général d'affectation (PGA) à l'horizon 2018. Pour cela, les communes de plus de 1000 habitants doivent disposer d'un plan directeur communal à jour qui définit les grands principes d'aménagement. Effectuer ces révisions ensemble, avec le même groupement de mandataires, permet de réduire les coûts et d'assurer la bonne coordination des plans directeurs. Le Canton soutient activement cette démarche en y participant par l'intermédiaire de son Service du développement territorial (SDT).

Concertation et suivi du projet

Les huit Conseils communaux et généraux voteront début 2016, après que leurs commissions respectives auront examiné le projet notamment lors d'une session conjointe organisée en janvier. S'ils acceptent tous le préavis, l'élaboration du PDi sera lancée au printemps, sous le pilotage d'un groupe décisionnel composé des huit Syndics ou Municipaux en charge de l'urbanisme et d'un représentant du SDT. Elle s'appuiera sur un groupe technique (responsables communaux de l'urbanisme et SDT) et sur le Bureau du SDOL en tant que chef de projet. Une convention intermunicipale règle les modalités de cette collaboration.

Des groupes de concertation et des groupes thématiques impliqueront des représentants des législatifs communaux, d'associations, de groupements d'intérêt ainsi que des partenaires (tl, Hautes Ecoles, PoOuest, services cantonaux, schémas directeurs voisins, etc.) qui suivront la démarche de près.

Entrée en vigueur visée en 2019

Les crédits demandés dépendent de la Commune. Chaque préavis, rédigé à partir d'un texte commun, précise les spécificités communales. Le crédit global demandé pour le PDi se monte à 1'511'000 francs. Il se répartit entre les Communes et bénéficie d'un soutien financier cantonal en raison du caractère intercommunal de la démarche. Avec ses cahiers propres à chaque commune, le PDi doit constituer huit Plans directeurs communaux distincts dotés d'un tronc commun. Le tout devrait être prêt pour l'examen préalable du Canton en 2018, puis pour l'adoption par les Conseils communaux en 2019, après consultation publique.

Renens, le 3 décembre 2015

Contacts:

Michel Tendon, syndic de Crissier, président du Groupe décisionnel PDi, 021 631 96 00 ;
Benoît Biéler, chef du projet PDi au Bureau du SDOL, 021 632 71 62 ; 076 321 22 56 ;
Marianne Huguenin, présidente du Groupe de pilotage du SDOL, 079 424 38 42.